

The Honourable Herménégilde Chiasson
Lieutenant Governor of the Province of
New Brunswick

May it please your Honour:

It is my pleasure to submit to your Honour
the Annual Report of the Department of
Energy for the fiscal year April 1, 2006 to
March 31, 2007.

Respectfully submitted,

Jack Keir
Minister of Energy

The Honourable Jack Keir
Minister of Energy
Saint John, NB

Dear Minister:

It is my pleasure to present to you on
behalf of the Staff of the Department of
Energy the Annual Report outlining the
operations of the Department during the
2006-2007 fiscal year.

Respectfully submitted,

Claire LePage
Deputy Minister of Energy

L'honorable Herménégilde Chiasson
Lieutenant-gouverneur de la province du
Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le
rapport annuel du ministère de l'Énergie
pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2006 au
31 mars 2007.

Veillez agréer, Votre Honneur,
l'expression de ma très haute considération.

Le ministre de l'Énergie,

Jack Keir

Monsieur Jack Keir
Ministre de l'Énergie
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du
personnel du ministère de l'Énergie, le
rapport annuel faisant état des activités du
Ministère au cours de l'exercice 2006-2007.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération
distinguée.

La sous-ministre de l'Énergie,

Claire LePage

MISSION STATEMENT

To ensure New Brunswickers have access to energy choices at competitive cost while respecting the environment and societal concerns.

ÉNONCÉ DE MISSION

Assurer que la population du Nouveau-Brunswick a accès à des choix énergétiques à un coût concurrentiel tout en tenant compte des préoccupations d'ordre social et environnemental.

INTRODUCTION

Overview:

- During the fiscal year 2006-2007, the Department of Energy continued to work on several key projects within the mandate of its energy policy. The pillars of the energy policy that guide the work of the Department are:
 - to ensure a secure, reliable and cost effective energy supply for residential, commercial and industrial customers;
 - to promote economic efficiency in energy systems and services;
 - to promote economic development opportunities;
 - to protect and enhance the environment; and
 - to ensure an effective and transparent regulatory regime.

The Department had an overall budget of \$1,975,000, in the 2006 – 2007 fiscal year which represents an increase of \$63,000.00 (3.3%) when compared to the year prior.

INTRODUCTION

Aperçu

- Au cours de l'année financière 2006-2007, le ministère de l'Énergie a poursuivi son travail sur plusieurs projets d'importance relevant du mandat découlant de sa politique énergétique. Voici les principaux axes d'action de la politique énergétique du Ministère :
 - garantir un approvisionnement en énergie sûr, fiable et économique pour les clients résidentiels, commerciaux et industriels;
 - encourager l'efficacité économique dans les systèmes et les services d'énergie;
 - faire la promotion des possibilités de développement économique;
 - protéger et améliorer l'environnement; et
 - garantir la mise en place d'un cadre réglementaire efficace et transparent.

Pendant l'année financière 2006-2007, le Ministère avait un budget global de 1 975 000 \$, soit une augmentation de 63 000 \$ (3,3 %) par rapport au budget de l'année précédente.

Departmental Structure:

The Department is organized around key strategic activities that support departmental objectives. The functional groups within the Department are:

- Energy Demand Management – Alternative Energy, Energy Technology, Energy Efficiency and Climate Change;
- Energy Market Coordination – Natural Gas and LNG, Refined Petroleum Products, Electricity and Regulatory Oversight;
- Education and Awareness – Communications and Ministerial Support; and
- Ongoing Activities – Policy Development, Intergovernmental Cooperation, Administration and Management, Research and Analysis, Collection and Dissemination of Information and Stakeholder Engagement.

Relocation of the Department of Energy

Energy is one of the significant drivers of economic development for the Province of New Brunswick. In October of 2006 the Department began Phase 1 of its relocation to Saint John, New Brunswick as part of the development of the provincial energy hub. Departmental staff were supported throughout the transition period by members of the Department as well as the Office of Human Resources.

Structure ministérielle

L'action du Ministère s'exerce dans des secteurs d'activité stratégiques pour soutenir les objectifs ministériels. Les quatre grandes fonctions ministérielles sont les suivantes :

- Gestion de la demande d'énergie – nouvelles sources d'énergie, technologie énergétique, efficacité énergétique et changement climatique;
- Coordination du marché énergétique – gaz naturel et GNL, produit pétroliers raffinés, électricité et encadrement réglementaire;
- Information et sensibilisation – communications et soutien ministériel; et
- Activités courantes – élaboration de politique, coopération intergouvernementale, administration et gestion, recherche et analyse, collecte et diffusion de l'information, et engagement des acteurs.

Déménagement des bureaux du ministère de l'Énergie

L'énergie est un des principaux moteurs de développement économique du Nouveau-Brunswick. En octobre 2006, le Ministère a amorcé la première phase de son déménagement à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'énergie provincial. Pendant la période de transition, le personnel du Ministère a reçu le soutien d'autres membres du Ministère et des gens du Bureau des ressources humaines.

HIGHLIGHTS 2006 - 2007

Renewable Energy:

The Department continued to focus on projects that will increase the Province's capacity to generate renewable energy. Demonstration projects that engage educational institutions and a variety of stakeholders allow the Department to learn more about renewable energy technologies and their effects on the environment.

The Department of Energy embarked on fostering the development of alternative energy in New Brunswick through additional research initiatives.

Tidal Power

Electric Power Research Institute (EPRI), in cooperation with six other jurisdictions in Canada and the United States, examined the potential of tidal power in New Brunswick. Eight potential sites of interest were identified: Lubec Narrows, Western Passage, Head Harbour Passage, Letete Passage and areas of the St. John River, Cape Enrage, Shepody Bay and Cumberland Basin. Geographical proximity to research and development facilities, high energy consumption areas and transmission systems were the key selection criteria that helped to narrow the number of choices.

Preliminary discussions with researchers and scientists in New Brunswick and Nova Scotia have shown that there are already a number of high-quality resources, including skills and capacity in the area.

POINTS SAILLANTS EN 2006-2007

Énergie renouvelable

Le Ministère a poursuivi le travail dans des projets qui accroîtront la capacité de la province au chapitre de la production d'énergie renouvelable. Les projets de démonstration auxquels participent des établissements d'enseignement et divers acteurs permettent au Ministère d'en apprendre davantage sur les technologies d'énergie renouvelable et leurs incidences sur l'environnement.

Le ministère de l'Énergie a lancé un programme d'encouragement du développement d'autres sources d'énergie au Nouveau-Brunswick par plusieurs autres projets de recherche.

Énergie marémotrice

En coopération avec six autres gouvernements du Canada et des États-Unis, le Electric Power Research Institute (EPRI) a examiné les possibilités qu'offre au Nouveau-Brunswick l'énergie marémotrice. Huit sites d'intérêt possibles ont été identifiés : Lubec Narrows, Western Passage, Head Harbour Passage, Letete Passage et des sections du fleuve Saint-Jean, le cap Enrage, la baie de Shepody et le bassin Cumberland. La proximité géographique d'établissements de recherche et de développement, de zones de grande consommation énergétique et de réseaux de transport d'énergie ont été autant de facteurs qui ont permis d'arrêter ces choix.

Les premières discussions avec des chercheurs et des scientifiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont établi que la région disposait déjà d'un certain nombre de ressources, de

The Department concluded that it would be economically and socially beneficial to expand on these resources by reaching out to other jurisdictions, the federal government and the private sector to take the next steps in tidal energy research and development.

As a follow up to the EPRI study, the Department of Energy has contracted a team, led by the Huntsman Marine Science Centre to complete a characterization of Head Harbour Passage. The area of study was identified as being a good resource for tidal energy based on existing information. Due to the ever changing nature of the Bay of Fundy, it was determined that good baseline information was missing for many areas of the Bay including Head Harbour Passage. The team of researchers will collect new information and compile results with recommendations for future potential of tidal energy in the passage. The Characterization study will be completed over the next year with a draft report due by March 31, 2008.

The EPRI study examined site potential only and no devices would be placed in the water until other stakeholders including fisheries, aquaculture and environmental stakeholders had been properly consulted. The maximum potential power from tidal sources is estimated to be 90 MW.

compétences et d'une capacité de grande qualité. Le Ministère a conclu qu'il serait économique et bénéfique au plan social d'élargir l'éventail de ces ressources et d'inviter d'autres gouvernements et acteurs à participer aux projets de recherche et de développement en énergie marémotrice, y compris le gouvernement fédéral et le secteur privé.

Pour donner suite au rapport de l'EPRI, le ministère de l'Énergie a retenu les services d'une équipe dirigée par The Huntsman Marine Science Centre, chargée de réaliser une étude de caractérisation sur la passe de Head Harbour. À la lumière des données connues, il a été établi que ce secteur offrait un bon potentiel d'énergie marémotrice. Compte tenu de l'évolution constante des conditions dans la baie de Fundy, on a déterminé que de bonnes données de base sur de nombreux emplacements dans la baie faisaient défaut, y compris à propos de la passe de Head Harbour. L'équipe de chercheurs recueillera donc de nouvelles données, compilera les résultats de son analyse, puis présentera des recommandations quant aux futures possibilités en matière d'énergie marémotrice dans ce passage. L'étude de caractérisation sera réalisée au cours de la prochaine année et un rapport préliminaire sera déposé le 31 mars 2008.

L'étude de l'EPRI n'a porté que sur six sites et aucun dispositif ou appareil n'a été installé dans l'eau. On voulait dans un premier temps consulter comme il se doit les autres utilisateurs de la ressource, comme les intervenants dans les pêches, l'aquaculture et les environnementalistes. On estime à environ 90 MW la quantité d'électricité maximale future à tirer de l'énergie marémotrice.

Wind Power

The Université de Moncton was contracted to complete a series of wind maps for New Brunswick as well as a web site to display the maps that will assist developers in identifying locations of potential wind farms. These maps will be completed over the next year.

In August of 2006, NB Power increased the rate at which it would acquire wind power generation. In response to the Province's Electricity from Renewable Resources regulation, which requires that 10 percent of electricity sales must come from new renewable sources by 2016, NB Power will increase its wind power generating capacity to 200 MW by 2009.. When added to the existing hydro and biomass based generation sources, renewable-sourced electricity will increase to 33 percent by 2016.

In January 2007, NB Power and TransAlta Corporation signed the first power purchase agreement for 75 MW of wind power. Under the agreement, TransAlta will construct, own and operate a wind power facility in Kent Hills, Albert County. The farm, which will consist of 25 wind turbines, will generate approximately 220,000 MWh of wind electricity per year, enough to supply over 13,000 homes.

A second power purchase agreement was signed in March of 2007 with Vector Wind Energy Inc. that would provide up to 21 MW of wind power. Vector will construct,

Énergie éolienne

Le Ministère a retenu les services de l'Université de Moncton pour la réalisation d'une série de cartes des gisements éoliens du Nouveau-Brunswick, ainsi que la conception d'un site Web où apparaîtra un atlas des vents de la province afin d'aider les promoteurs à trouver un emplacement pour aménager de futurs parcs éoliens. Ces cartes seront réalisées au cours de la prochaine année.

En août 2006, Énergie NB a accéléré son acquisition d'électricité produite à partir de l'énergie éolienne. Pour donner suite à la réglementation provinciale relative à l'électricité produite à partir de sources renouvelables, en vertu de laquelle 10 p. 100 de l'électricité vendue d'ici 2016 doit provenir de nouvelles sources d'énergie renouvelables, Énergie NB portera d'ici 2009 sa capacité de production d'énergie éolienne à 200 MW. Ajoutée aux sources actuelles d'hydroélectricité et de production d'énergie à partir de la biomasse, l'électricité tirée de sources renouvelables augmentera de 33 % d'ici 2016.

En janvier 2007, Énergie NB et TransAlta Corporation ont signé le premier contrat d'achat de 75 MW d'électricité produite à partir de l'énergie éolienne. En vertu du contrat, TransAlta construira, possédera et exploitera une centrale et un parc éoliens à Kent Hills, dans le comté d'Albert. Le parc se composera de 25 éoliennes et produira environ 220 MW/h d'électricité par année, soit suffisamment d'énergie pour alimenter plus de 13 000 foyers.

Un autre contrat d'achat d'énergie a été signé en mars 2007 avec la société Vector Wind Energy Inc., relativement à l'approvisionnement de 21 MW d'énergie

own and operate the Fairfield Hill wind farm in Westmorland County. The wind farm will generate approximately 64,000 MWh per year of wind electricity; enough to supply over 3,700 homes.

Legislation

Over the 2006 – 2007 fiscal period new legislation was introduced to address changes in the energy context.

Energy and Utilities Board Act

The *Energy and Utilities Board Act* (the “EUB Act”) was introduced in the Legislature in June 2006 and proclaimed in February 2007.

The EUB Act defines the general powers of the Energy and Utilities Board. The Act allows for processes and procedures that are industry or sector-specific to be described through legislation of that industry or sector, such as the *Electricity Act*, the *Gas Distribution Act*, the *Pipeline Act* and the *Petroleum Products Pricing Act*.

Energy and Utilities Board

The Energy and Utilities Board is a quasi-judicial administrative tribunal established by the *Energy and Utilities Board Act*. It operates at arm’s length from the Government, reporting to the Legislature through the Minister of Energy.

éolienne. Vector construira, possédera et exploitera le parc éolien de Fairfield Hill, dans le comté de Westmorland. Ce parc éolien produira environ 64 MW/h d’électricité éolienne par année, soit suffisamment d’énergie pour alimenter plus de 3 700 foyers.

Législation

Pendant l’année financière 2006-2007, de nouveaux textes législatifs ont été déposés pour prendre en compte l’évolution de la situation dans le domaine de l’énergie.

Loi sur la Commission de l’énergie et des services publics

La *Loi sur la Commission de l’énergie et des services publics* (la *Loi CESP*) a été déposée en 2006 à l’Assemblée législative et a reçu la sanction royale en février 2007.

La *Loi CESP* établit les pouvoirs généraux dont dispose la Commission de l’énergie et des services publics. La *Loi* prévoit des formalités et démarches particulières pour divers secteurs industriels et certains types d’entreprises, dont disposera la législation régissant l’industrie ou le secteur en question, par exemple la *Loi sur l’électricité*, la *Loi sur la distribution du gaz*, la *Loi de 2005 sur les pipelines*, et la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*.

Commission de l’énergie et des services publics

La Commission de l’énergie et des services publics est un tribunal administratif ayant des pouvoirs presque judiciaires, établi en vertu de la *Loi sur la Commission de l’énergie et des services publics*. La Commission est indépendante du gouvernement et rend compte à

The Energy and Utilities Board consists of one full-time Chairperson, one full-time Vice-Chairperson and 6 to 8 part-time members. Appointment terms are 10 years for the Chairperson, with no opportunity for reappointment; 7-years for the Vice-Chairperson with allowance for one reappointment; and 2 to 5 years for each part-time member, with one reappointment permitted as part-time member.

Appointments to the Energy and Utilities Board were made effective February 1, 2007 to appoint a new chair and first time vice-chair as well as new part time members coming from various backgrounds and parts of the Province.

Petroleum Products Pricing Act

The *Petroleum Products Pricing Act* (“the PPP Act”) is intended to bring price stability to gasoline and home-heating fuel for consumers and was introduced in June of 2006. The Act defines maximum allowable prices for an established period of time and adds predictability when these prices are likely to change.

Petroleum product pricing has been in effect in New Brunswick since July 1, 2006. The authority for the Energy and Utilities Board to regulate petroleum

l’Assemblée législative par l’entremise du ministre de l’Énergie.

La Commission de l’énergie et des services publics se compose d’un président à temps plein, d’un vice-président à temps plein et de six à huit autres membres à temps partiel. Les nominations à la Commission sont d’une durée de dix ans, en ce qui concerne la présidence, sans possibilité de reconduction de nomination, de sept ans en ce qui concerne la vice-présidence, avec possibilité d’une reconduction de nomination, puis de deux à cinq ans pour ce qui est des membres à temps partiel, avec possibilité d’une reconduction de nomination pour chaque membre.

Les personnes nommées à la Commission de l’énergie et des services publics sont entrées en fonctions le 1^{er} février 2007 et ces premières nominations ont visé la désignation d’une personne à la présidence, d’une personne à la vice-présidence, puis de personnes comme membres à temps partiel, issues de divers secteurs d’activité et régions de la province.

Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers

La *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* (la Loi *FPPP*) vise à offrir aux consommateurs une stabilité des prix de l’essence et du mazout de chauffage. Elle a été déposée à l’Assemblée législative en juin 2006. En vertu de la *Loi*, un prix admissible maximal est fixé pour une période de temps déterminée, en plus d’offrir une prévisibilité advenant une fluctuation anticipée des prix.

La législation sur la fixation des prix des produits pétroliers est en vigueur au Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} juillet 2006. La Loi *FPPP* confère à la

product pricing is assigned in the PPP Act. Details describing how petroleum product prices are calculated and adjusted are in the associated Regulation.

No-disconnect policy

On October 27, 2006, the Provincial Government announced a winter no-disconnect policy. This policy addresses the issue of disconnection, between November 1 and March 31, for residential customers with legitimate economic needs.

Following this announcement, a No-Disconnect Liaison Committee was formed to share information amongst the member stakeholder groups to ensure the best ongoing application of the no-disconnect policy. Membership includes the Department of Energy, the Department of Family and Community Services, NB Power and representation from NB Municipal Utilities.

Other Initiatives:

A number of other initiatives were pursued in 2006-2007 to support of departmental objectives.

Energy Efficiency

An energy efficiency study carried out in New Brunswick's industrial sector suggested that realistically energy use could be reduced by five to 14 percent, resulting in cumulative savings of between

Commission de l'énergie et des services publics des pouvoirs de réglementation du prix des produits pétroliers. Le Règlement connexe contient une description des modalités de calcul des prix des produits pétroliers et de leur ajustement périodique.

Politique de non-débranchement

Le 27 octobre 2006, le gouvernement provincial a annoncé l'adoption d'une politique de non-débranchement du service d'électricité pendant l'hiver. Cette politique traite du problème du débranchement du réseau d'électricité entre le 1^{er} novembre et le 31 mars chez les clients résidentiels qui doivent composer légitimement avec une situation économique difficile.

Après l'annonce, un comité de liaison sur le non-débranchement a été créé afin d'échanger de l'information, ses membres étant issus de divers groupes d'intervenants. Le comité doit garantir en permanence la mise en application la plus judicieuse qui soit de cette politique de non-débranchement. Les personnes qui siègent au comité de liaison proviennent du ministère de l'Énergie, du ministère des Services familiaux et communautaires, d'Énergie NB, et des services publics des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Autres activités:

Un certain nombre d'autres projets ont été réalisés en 2006-2007 dans la poursuite des objectifs du Ministère.

Efficacité énergétique

Une étude sur l'efficacité énergétique réalisée dans le secteur industriel du Nouveau-Brunswick a indiqué qu'il serait vraisemblablement possible de réduire la consommation d'énergie de 5 à 14 p. 100,

250 and 500 million dollars by 2020. A reduction of 13 percent in use is equivalent to the amount of energy needed to heat approximately 160,000 homes per year, or the output of a 300-MW power plant.

The \$300,000 study examined the pulp and paper sector, mining, smelting, petroleum products, food and beverage, wood products, sawmills and manufacturing sectors. The work included site visits to 30 industrial plants, whose combined energy consumption represents 60 percent of industrial energy use in New Brunswick. The study was initiated by the Canadian Manufacturers and Exporters and funded federally through Natural Resources Canada and the Atlantic Canada Opportunities Agency, and provincially by the Department of Energy.

The report identifies a number of measures that could be taken by the companies to achieve efficiencies. For example, improvements to boilers and pumps account for 31 percent of the total achievable savings. Other examples of actions which could be taken include upgrades to motors, compressors, fan and blower upgrades and control system upgrades.

Point Lepreau

In June of 2006 the Canadian Nuclear Safety Commission renewed the Point

ce qui entraînerait des économies cumulatives comprises entre 250 et 500 millions de dollars d'ici 2020. Une réduction de la consommation de l'ordre de 13 p. 100 correspond à la quantité d'énergie nécessaire pour chauffer environ 16 000 foyers par année, soit l'équivalent de 300 MW d'énergie produite par une centrale électrique.

Cette étude a coûté 300 000 \$ et a porté sur les secteurs des pâtes et papiers, des mines, des fonderies, des produits pétroliers, de la transformation alimentaire et des boissons, des usines de sciage, et de la fabrication. Dans le cadre de l'étude, des membres du comité ont visité 30 usines dont la consommation d'énergie globale correspond à 60 p. 100 de la consommation énergétique industrielle du Nouveau-Brunswick. L'étude a été commandée par Manufacturiers et Exportateurs du Canada et financée par le gouvernement fédéral, par l'entremise de Ressources naturelles Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ainsi que par le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick.

Le rapport de l'étude contient un certain nombre de mesures susceptibles d'être prises par les entreprises pour devenir plus efficaces au plan énergétique. Ainsi, l'amélioration des chaudières et des pompes pourraient permettre de réaliser 31 p. 100 des économies totales possibles. Parmi les autres mesures envisageables, mentionnons les améliorations apportées aux moteurs, aux compresseurs, aux ventilateurs et systèmes d'aération, et aux systèmes de commande.

Centrale nucléaire de Point Lepreau

En juin 2006, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a renouvelé jusqu'au 30

Lepreau license to June 30, 2011.

International Power Line

To ensure commitment to the NB Power Project Plan, in April 2006 a construction Commitment Agreement was signed with Bangor Hydro. The agreement outlines a common construction schedule, details about the interconnection point, reporting responsibilities and penalties for failure to meet the construction schedule. Throughout 2006 and 2007 construction continued.

juin 2011 le permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau.

Ligne internationale de transport d'électricité

En avril 2006, dans le but de garantir le respect de l'engagement à l'égard du Plan de projet d'Énergie NB, un contrat d'engagement de construction a été signé avec Bangor Hydro. L'entente prévoit un calendrier commun de construction, et contient des précisions sur le point d'interconnexion, les responsabilités respectives d'information et les pénalités prévues advenant un manquement dans le respect du calendrier des travaux de construction. Les travaux se sont poursuivis en 2006 et 2007.

**Department of Energy
Ministère de l'Énergie**

**Expenditure by Program and Primary
Dépenses par Programme et Compte Primaire**

Primary/Budget Primaire	Final Budget w/ approved Transfers/ Budget final avec transferts approuvés	2006-2007 Budget	2006-2007 Actual/Chiffres Réels de 2006-2007	Variance/Écart Final Budget vs. Actual
3 – Personal Services/ Services personnalisés	1,338,700	1,284,100	1,340,300	(1,600)
4 – Other Services/ Autre services	642,400	642,400	616,700	25,700
5 – Material & Supplies/ Matériels et fournitures	31,500	31,500	26,500	4,900
6 – Property & Equipment/ Propriété et équipement	17,000	17,000	37,300	(20,300)
7 – Contributions, Grants and Subsidies/ Contributions et subventions	335,900		335,900	0
TOTAL	2,365,500	1,975,000	2,356,800	8,700

**Department of Energy
Ministère de l'Énergie**

